

Mairie de  
Saint-Chinian



**Commune de Saint-Chinian**  
**Département de l'Hérault**  
**République Française**

**Délibération du Conseil Municipal n° DCM 2022-030**  
**Séance du 14 avril 2022**

**Objet : Compte Rendu des Délégations du Maire 1er trimestre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Abbatiale, à 19 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19**

**PRÉSENTS** : (12) Mme Catherine COMBES, Maire ;

M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TÈTELIN, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Adjoints ;

Mme Monique LEROY, M. David MOUTON, Mme Sandrine COUSTE, Mme Corinne TRINQUIER, M. Luc FOURNIER, Mme Julie BÉNÉZECH, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS** : (2) Mme Sylvie MAURY à Mme Marie-Claude MOTHE, M. Franck TEYSSIER à M. Jean-François MADONIA.

**ABSENTS** : (2) M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT.

**ABSENTS EXCUSÉS** : (5) M. Philippe MARCON, M. Clément CHAPPERT, M. Franck TEYSSIER, Mme Sylvie MAURY, M. Lucien DUPRÉ.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Marie-Claude MOTHE.

**DATE DE CONVOCATION** : 07 avril 2022

---

**Madame le Maire expose à l'assemblée** que conformément à la délibération n°2021-042 du 29 septembre 2021, par laquelle le conseil municipal lui a donné délégation pour traiter les affaires énumérées à l'article L2122-22 du CGCT, elle rend compte à l'assemblée des décisions prises.

Afin que l'article L. 2122-23 du CGCT soit rempli, le compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal doit être complet et précis, qu'il soit présenté oralement ou sous la forme d'un relevé de décisions. Une évocation succincte des décisions prises par le maire en application de l'article L. 2122-22 du CGCT pourrait être regardée comme un refus d'information du conseil municipal (TA Strasbourg, 20 août 1997, Masson c/ Ville de Metz, n° 952965).

**Considérant** la période de fin d'année 2021 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 :

- Période manquante au dernier Compte rendu du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 31 Décembre 2021 ;
- 1<sup>er</sup> trimestre 2022 : 1 janvier au 31 mars 2022.

**MARCHES PUBLICS**

<b>AUTRES MARCHES (Moins de 15.000 € HT)</b>
NEANT
<b>MARCHES PUBLICS (De 15.001 à 50.000 € HT)</b>
Appel d'offres marché d'assurances (durée de 3 ans à partir du 01/01/2021) :
Lot 1 « ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE » VHV/PILLIOT pour l'offre de base pour un montant annuel de 3753.22 euros ;
Lot 2 « ASSURANCE PROTECTION FONCTIONNELLE » MALJ/PILLIOT pour l'offre de base pour un montant annuel de 842 euros ;
Lot 3 « ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE » MALJ/PILLIOT pour l'offre de base pour un montant annuel de 500 euros ;
Lot 4 « ASSURANCE AUTOMOBILE » GROUPAMA pour l'offre de base et automission pour un montant annuel de 2200.33 euros ;
Lot 5 « ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES » VHV/PILLIOT pour l'offre de base pour un montant annuel de 17 322.12 euros.
<b>MARCHES PUBLICS (+ 50.000 € HT)</b>
NEANT

**DÉCISIONS DU MAIRE**

Date	N° Décision du Maire	Objet
09/12/2021	2021-11	Marché public Assurances Lot 1 ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
09/12/2021	2021-12	Marché public Assurances Lot 2 ASSURANCE PROTECTION FONCTIONNELLE
09/12/2021	2021-13	Marché public Assurances Lot 3 ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE
09/12/2021	2021-14	Marché public Assurances Lot 4 ASSURANCE AUTOMOBILE
09/12/2021	2021-15	Marché public Assurances Lot 5 ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS et RISQUES ANNEXES
22/02/2022	2022-001	Autorisation de renouvellement de ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour 1 an d'un montant de 180 000 euros

**DOMAINE FUNÉRAIRE : Achat de concessions**

Date d'achat	N° plan	N° registre cimetière	Nom – Prénom – adresse du titulaire de la concession	Type de concession	Montant payé
07/02/2022	014	673	Claude et Rolande CHAREYRE 15 Chemin des COMBENGUINES 34360 SAINT-CHINIAN	Concession perpétuelle	1 080 €
18/03/2022		15	Valérie FLASQUE 5 quai Villeneuve 34360 SAINT- CHINIAN	Petite case à perpétuité au columbarium	1 500 €

**URBANISME : LISTE DES DIA (Déclaration d'intention d'aliéner)**

Date réception	N° DIA	Date préemption	Propriétaire / Acquéreur Adresse du bien	Type de bien - parcelle	Montant
NEANT					

**Le Conseil Municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

**Fait à Saint-Chinian, le 15/04/2022**

**Le Maire,  
Catherine COMBES**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*